

Annexes au Règlement

MANTET

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : MANTET

| N° | TYPE | DESIGNATION | BENEFICIAIRE | REFERENCES CADASTRALES | SUPERFICIE (M ²) |
|----------|---------------------------|--|--------------|------------------------|------------------------------|
| 22-ER-01 | Voies et ouvrages publics | Création d'un parc de stationnement en entrée de village | COMMUNE | A194, A195, A196 | 247 |

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Mantet n'est pas concernée.

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

| MANTET | | |
|--|---|--|
| Eléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier | | |
| Eléments de patrimoine bâti | | |
| <i>N° sur les documents graphiques</i> | <i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i> | <i>Désignation - Description - Intérêt</i> |
| 22-PAT-01 | A2019 | Eglise paroissiale Saint Vincent et son cimetière : église construite en 1101, consacrée en 1102 par l'évêque Ermengaud d'Elne et adossée à un château. Modifiée au XIII ^{ème} siècle (abside initiale agrandie) et en 1858 : rélévation de sa nef et de son abside semi-circulaire, lui donnant l'aspect d'une tour semi-cylindrique ; au sud, le portail d'accès fut déplacé. Sur le chevet, on peut encore voir une corniche moulurée qui donne une idée de la hauteur initiale de l'abside. |
| 22-PAT-02 | B163 | Baraque des Allemands |

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Mantet est concernée :

- *Cours d'eau liste 1 : la Rivière de Mantet, affluents compris, de sa source à la prise d'eau centrale Nyer et canal Escaro*
- *Cours d'eau liste 2 : la Rivière de Mantet*
- *Cours d'eau liste 2 : la Rivière de l'Alemaný*